

Natura 2000 dans l'Oise



Des **outils adaptés** afin de contribuer à la préservation des sites, des espèces et des habitats

C'est un réseau de...

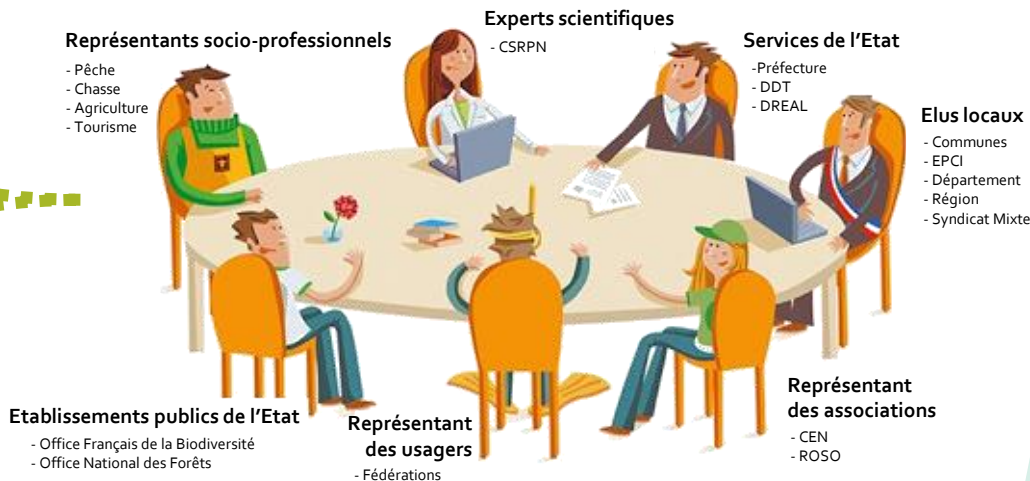
14 Zones Spéciales de Conservation (directive habitat)

3 Zones de Protection Spéciales (directive oiseaux)



qui abritent des espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire à l'échelle de l'Europe

Plus d'info sur les sites [ici / ww.oise.gouv.fr](http://ici/ww.oise.gouv.fr)



À chaque site son Comité de PILOtage (COPIl) constitué des acteurs représentatifs du site approuvant le DOcument d'Objectifs (DOCOB)

L'animateur Natura 2000 élabore le DOCOB et le met ensuite en œuvre grâce à plusieurs outils contractuels. Il accompagne également les structures porteuses d'un plan, programme ou projet afin de bien intégrer enjeux écologique du site.

Le contrat

Il permet de mettre en œuvre des mesures issues du DOCOB conformément à un cahier des charges. Cet outil fait l'objet d'indemnités de 80% (pour les collectivités sur une opération d'investissement) à 100% pour une personne du droit privé

La charte

Elle comprend des recommandations et engagements visant à mettre en œuvre de bonnes pratiques de gestion respectueuses de l'environnement. Elle ne donne pas lieu à une rémunération mais ouvre droit à des exonérations partielles de taxe foncière.

Les Mesures Agro-environnementales

Les MAE sont destinées à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Elles sont mises en œuvre et destinées aux agriculteurs.

L'évaluation des incidences

Les services de l'Etat assurent la résilience des plans, programmes et projets dans et aux abords des sites Natura 2000. En effet, suivant une liste nationale ou locale les plans, programmes ou projets peuvent être soumis à une évaluation des incidences vis-à-vis des espèces et des habitats ayant justifiés la désignation du site. Les incidences sont ensuite évitées ou réduites. La compensation étant le dernier recours en cas d'intérêt public majeur du plan, programme ou projet.